

Concours Clemenceau 2024-2025

Circulaire n°2024-089 du 10/10/2024 relative à la session 2024-2025 du Concours Clemenceau

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan / Alice Marsol

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté / Déléguée académique à l'éducation à la défense

Téléphone : 06 34 41 89 91 / 06 32 54 72 13

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr / alice.marsol@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de collège (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne..

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur organisent conjointement le concours Clemenceau qui a pour objectif de rapprocher les jeunes et les forces de sécurité de l'État, œuvrant chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale.

Objectif et public

Le concours participe à l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun, notamment du domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen » et du domaine 1 « Les langages pour penser et communiquer ».

Il s'inscrit en particulier dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique du cycle 4. L'enseignement de la culture de la règle et du droit permet d'aborder des notions relatives à l'organisation de l'État de droit, l'organisation des services de sécurité en France au service des personnes et des biens pour faire vivre les valeurs de la République. Il permet aussi de comprendre comment les valeurs de la République française et la revendication de certains droits individuels peuvent entrer en tension.

Le concours est ouvert à **tous les élèves de quatrième et de troisième** des collèges publics et privés sous contrat dans le cadre de groupes d'au moins 10 élèves constitués par les chefs d'établissement (avec un maximum de deux groupes par établissement) et accompagnés par un membre de l'équipe éducative référent (professeur, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation...). La participation des établissements situés dans les quartiers de reconquête républicaine est particulièrement encouragée.

Thématique

Pour l'édition 2024-2025 du concours, les élèves sont invités à travailler autour de la problématique suivante : « **L'action des policiers et des gendarmes en matière de prévention des risques auprès des jeunes** ».

Déroulement

L'opération se déroule en deux temps :

- un temps dédié aux rencontres et aux échanges lors de visites de commissariats, de brigades de gendarmerie et de différents services, organisé par le ministère de l'Intérieur avec l'aide des référents police et gendarmerie des établissements, pour une découverte des missions et des métiers à travers des ateliers de différents natures (sécurité publique, police judiciaire, intervention, prévention) ;
- un temps de réflexion et de travail en classe, visant à l'élaboration d'une production à partir d'une thématique abordant les grands principes de l'engagement et des valeurs républicaines communes partagées entre jeunes et forces de l'ordre.

Modalités de participation

Inscription

L'inscription des groupes d'élèves relève des chefs d'établissement, en téléchargeant **le formulaire d'inscription disponible sur la page Éduscol dédiée au concours** : <https://eduscol.education.fr/3505/concours-clemenceau>

Ils le transmettent par mail au DSDEN de leur département avant le **7 février 2025** aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Évelyne Coggiola-Tamzali : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)
- Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Catherine Del Gamba : pol-intermin77@ac-creteil.fr)
- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr (il est également possible de contacter Thibault Leroy : Thibault-Jean-C.Leroy@ac-creteil.fr)

Les chefs d'établissement mettent en copie les adresses lab-psq@interieur.gouv.fr, clemenceau.dgesco@education.gouv.fr, le référent académique « Mémoire et citoyenneté » : jerome.chastan@ac-creteil.fr et la déléguée académique à l'éducation à la défense : alice.marsol@ac-creteil.fr

Organisation des rencontres avec les forces de l'ordre

Afin de procéder à la mise en place de rencontres entre les élèves et les forces de l'ordre, chaque chef d'établissement prend contact avec les forces de sécurité locales, avec l'appui du référent police ou gendarmerie le cas échéant. Toute difficulté rencontrée dans la préparation de ces rencontres peut être signalée par mail aux adresses lab-psq@interieur.gouv.fr et clemenceau.dgesco@education.gouv.fr.

Les élèves réalisent un travail collectif pouvant être organisé dans des cadres variés. Les projets peuvent prendre toutes formes d'expression : art plastique, affiche, vidéo, chanson, poème... sur le support de leur choix : dossiers manuscrits ou imprimés, panneaux d'exposition, site internet, vidéo ou document sonore, etc.

Les classes souhaitant participer à un atelier devront transmettre leur demande le **vendredi 7 février 2025** au plus tard en adressant un message à clemenceau.dgesco@education.gouv.fr et lab-psq@interieur.gouv.fr

Les productions

Le cadre, le format et le support des travaux sont libres. Quel que soit le support d'expression choisi pour leur réalisation, les élèves **doivent obligatoirement procéder à sa valorisation sous format numérique** (format MP4, consultable sur tout type d'ordinateur d'une durée totale de consultation ne devant pas excéder 3 minutes).

Le travail s'intègre dans un dossier comprenant :

- la production des élèves sous format numérique ;
- la fiche descriptive et des autorisations de droit à l'image. Cette fiche **doit obligatoirement comporter l'avis argumenté du chef d'établissement**, indispensable au travail d'évaluation du jury (téléchargeable sur la page <https://eduscol.education.fr/3505/concours-clemenceau>) ;
- tout autre document jugé important pour accompagner la production.

Ce dossier sera à transmettre à la DSDEN de votre département (adresses *supra*) avec copie au référent académique « Mémoire et citoyenneté » et à la déléguée académique pour l'éducation à la défense pour le **lundi 12 mai 2025 au plus tard**.

Résultats

Le jury académique se réunira **avant le vendredi 13 juin 2025** et une cérémonie académique sera organisée avant la fin de l'année scolaire. Le jury national se réunira **avant le vendredi 11 juillet 2025**.

Pour son édition 2022-2023, la classe de 4^{ème} SEGPA du collège Jules Verne de Provins, a obtenu le 1^{er} prix national pour sa vidéo « Un jour, une question ». En 2021-2022, le collège Jules Verne de Provins, de l'académie de Créteil, a obtenu le 2^e prix national pour la chanson et le clip « Tranquille dans ma vie ! ». En 2020-2021, les élèves de 4^{ème} du collège Lelorgne de Savigny à Provins (77) avaient reçu le 2^e prix pour leur chanson et leur clip "Fière".

Vous trouverez le calendrier et le règlement du concours en annexe, et les documents à télécharger (formulaires, fiche descriptive, règlement) sur la page dédiée au concours : <https://eduscol.education.fr/3505/concours-clemenceau>

Nous vous remercions de votre implication au service d'un concours qui s'inscrit pleinement dans les parcours Citoyen et Avenir de nos élèves.

La déléguée académique à l'éducation à la défense et au trinôme académique

Alice MARSOL, IA-IPR histoire-géographie

Le référent académique « Mémoire et citoyenneté »

Jérôme CHASTAN, IA-IPR histoire-géographie